

Délibération portant approbation sur le dossier
d'accréditation du Master enseignement et
éducation (M2E).

Point n° 1 inscrit à l'ordre du jour

Commission de la formation et de la vie universitaire du 4 novembre 2025

Délibération n° 2025_0411_60

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-6 et L. 712-6-1 ;
Vu les statuts de l'Université de La Réunion mis à jour le 02 mai 2025 ;
Vu la délibération n°2025-01 du Conseil d'administration en date du 04 mars 2025 portant élection de Madame Nathalie WALLIAN, Professeure des Universités à la présidence du Conseil académique plénier de l'Université de La Réunion ;
Vu la délibération n°2025-02 du Conseil d'administration en date du 4 mars 2025 portant élection de Monsieur le Docteur Laurent DIDIER, à la Vice-présidence du Conseil d'administration en charge de la formation et de la vie universitaire de l'Université de La Réunion ;
Vu les propositions de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ), transmises le 25/09/2025 ;

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire **approuve le dossier d'accréditation du Master enseignement et éducation (M2E).**

(Cf. le dossier d'accréditation du Master enseignement et éducation (M2E), annexé).

Résultats des votes électroniques :

Nombres de membres présents ou représentés au moment du vote : 30
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 3
Nombre d'abstention : 4

Fait à Saint-Denis le **06 NOV. 2025**

Par délégation le Vice-Président du Conseil
d'Administration en charge
de la Formation et de la Vie Universitaire


Dr. Laurent DIDIER

Transmis au Recteur de la Région académique de La Réunion. Chancelier des universités le : 14 novembre 2025

Publié au recueil des actes administratifs de l'université de La Réunion. le : 14 novembre 2025

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

INSPÉ de La Réunion

1. Université intégrant la composante INSPÉ : Université de La Réunion

Nom et coordonnées téléphoniques du président de l'université

Jean-François Hoarau +262 262 93 80 18

2. Université(s) ou établissement(s) d'enseignement supérieur partenaire(s) :

Nom et coordonnées téléphoniques de la présidente ou du président de l'université

3. Dates des délibérations (conseil de l'institut, conseil(s) Formation et Vie universitaire de l'établissement intégrateur et des établissements partenaires)

Dates prévisionnelles :

Conseil Formation et Vie Universitaire exceptionnelle le 4 novembre

Conseil d'Administration exceptionnel le 13 novembre

Conseil d'Institut 26 novembre (sous réserve; tenue des élections du conseil d'institut le 12 novembre)

Éléments à transmettre :

X pour le 31 octobre 2025 : le dossier d'accréditation et l'annexe 1
pour le 30 mars 2026 : les annexes 2

Les modalités de dépôt vous seront communiquées ultérieurement

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

Sommaire

- I. Renseignements administratifs**
- II. Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPÉ**
- III. Présentation de la nouvelle offre de formation du master mention « Enseignement et éducation
Professorat des écoles »**
 - A) Offre de formation
 - B) Répartition prévisionnelle des intervenants
 - C) Modalités prévisionnelles d'organisation des stages
 - D) Accompagnement envisagé par l'université et le rectorat
 - E) Prise en compte des thématiques transversales
 - F) Adossement à la recherche
 - G) Mémoire de master
- IV. Présentation de la nouvelle offre de formation des masters mention « Enseignement et
éducation Professorat du second degré »**
 - A) Cartographie de l'offre de formation
 - B) Répartition prévisionnelle des intervenants
 - C) Modalités prévisionnelles d'organisation des stages
 - D) Accompagnement envisagé par l'université et le rectorat
 - E) Prise en compte des thématiques transversales
 - F) Adossement à la recherche
 - G) Mémoire de master
- V. Présentation de la nouvelle offre de formation du master mention « Enseignement et éducation
Conseiller principal d'éducation »**
 - A) Offre de formation
 - B) Répartition prévisionnelle des intervenants
 - C) Modalités prévisionnelles d'organisation des stages
 - D) Accompagnement envisagé par l'université et le rectorat
 - E) Prise en compte des thématiques transversales
 - F) Adossement à la recherche
 - G) Mémoire de master

ANNEXES

Annexe 1 : Convention liant les partenaires et précisant leurs engagements réciproques

Annexes 2 : Maquettes formation par mention (à transmettre fin mars 2026)

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

I. Renseignements administratifs

Mandats	Nom - Prénom	Mail	Portable
Directrice de l'INSPÉ	Guilène RÉVAUGER	guilene.revauger@univ-reunion.fr	
Présidente du Conseil de l'institut	Marie-Pierre HOARAU	marie-pierre.hoarau@univ-reunion.fr	
Président(e) du COSP de l'institut	<i>COSP en attente de renouvellement - après les élections du conseil d'institut du 12 novembre 2025</i>		
Référent pour la mention « PE » (Université et composante)	Université : VP FVU Laurent DIDIER INSPÉ : Directrice adjointe 1D Nadine RICHARD	vpfvu@univ-reunion.fr nadine.richard@univ-reunion.fr	
Référent pour la mention « 2nd degré » (Université et composante)	Université : VP FVU Laurent DIDIER INSPÉ : Directeur adjoint 2D Sylvain GENEVOIS	vpfvu@univ-reunion.fr sylvain.genevois@univ-reunion.fr	
Référent pour la mention « CPE » (Université et composante)	Université : VP FVU Laurent DIDIER INSPÉ : Directeur adjoint 2D Sylvain GENEVOIS	vpfvu@univ-reunion.fr sylvain.genevois@univ-reunion.fr	

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

II. Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPÉ (1 page)

Rédiger un texte d'orientation stratégique, qui présente le partenariat et le processus d'élaboration de la carte des formations mis en place entre l'INSPÉ, les partenaires universitaires et les partenaires académiques.

N.B. La convention liant les partenaires et précisant leurs engagements réciproques dans le cadre des M2E sera versée en annexe 1.

Les masters M2E permettront à l'INSPÉ de La Réunion de proposer aux lauréats des concours une poursuite de leur formation sur le territoire, et aux non-lauréats de poursuivre leur projet professionnel. Ces masters s'inscrivent dans un continuum de formation pensé en cohérence avec les attendus des concours, avec les attendus à l'entrée en master ainsi que les attendus des référentiels de formation. Ces masters répondent ainsi à une commande institutionnelle claire, tout en s'adaptant aux besoins spécifiques du territoire, de l'académie et de l'université. Ce projet, conçu autant que possible à iso-budget et à iso-périmètre, anticipe cependant un surcoût inévitable durant la période transitoire 2026-2028, afin de garantir une mise en œuvre optimale.

L'INSPÉ de La Réunion joue un rôle essentiel dans l'accès aux métiers de l'enseignement et de l'éducation pour les jeunes du territoire. La qualité de la formation dispensée à l'institut à travers les différents masters MEEF, incluant la formation de formateurs, la recherche en éducation et les métiers de la médiation en langues et cultures créoles, constitue un atout majeur pour porter ces nouveaux masters. L'objectif est d'assurer, autant que possible, la formation des lauréats sur le territoire, dans les disciplines où l'institut dispose des capacités et de l'expertise requises, et dans lesquelles l'Académie dispose de berceaux de stages. Il s'agit aussi de proposer aux non-lauréats une poursuite de parcours adaptée, notamment via un diplôme universitaire pour le premier degré ou l'accueil des non-lauréats en master M2E, et des masters M2E pour le second degré et les CPE. La carte des formations proposée a donc été établie en tenant compte des besoins de l'académie ainsi que des ressources de l'institut et de ses champs d'expertise. Il s'agit aussi de proposer aux non-lauréats une poursuite de parcours adaptée.

Ce projet prend également en compte les seuils minimaux d'ouverture des masters de l'université, tout en répondant aux besoins de formation. L'ambition reste de renforcer l'ancrage territorial de la formation, en alignant l'offre sur les réalités et les enjeux locaux. Il est à noter que Mayotte, dont le département Sciences de l'Éducation procède à sa propre demande d'accréditation, n'est par conséquent plus intégré dans cette nouvelle demande d'accréditation.

Le métier de Professeur des écoles attire de nombreux étudiants réunionnais, comme l'attestent les nombreuses candidatures au CRPE, ainsi que les demandes d'admission en M1 MEEF 1er degré et Licence AES PPPE. Cette attractivité, solidement ancrée à La Réunion, reflète une forte demande d'accès aux métiers de l'éducation ainsi que la nécessité d'une formation contextualisée dès la licence, adaptée aux spécificités éducatives et sociolinguistiques locales. Le master M2E professorat des écoles s'inscrit pleinement dans cette démarche, en proposant une formation alignée sur les besoins identifiés et les enjeux éducatifs de l'île.

Pour le second degré, le risque d'effectifs insuffisants pour ouvrir certains M1 justifie une réflexion concertée: la non-ouverture aux non-lauréats fragiliserait certains parcours, réduisant l'accès des jeunes aux métiers de l'enseignement. C'est pourquoi l'INSPÉ de La Réunion défend une approche inclusive, intégrant les non-lauréats dans les masters M2E, afin de préserver la diversité et la vitalité de l'offre de formation. Face à cet enjeu, il apparaît essentiel que la cartographie des formations proposées intègre cette dimension sociale. Cette problématique justifie d'ailleurs l'engagement de l'INSPÉ de La Réunion en faveur de l'ouverture des masters M2E du second degré aux non-lauréats.

Néanmoins, l'incertitude concernant les affectations des lauréats sur le territoire ne permet pas, à ce stade, l'ajustement précis des capacités d'accueil et la répartition des places entre lauréats et non-lauréats.

La question de l'engagement à servir quatre ans, couplée à celle des affectations sur l'ensemble du territoire national, préoccupe vivement les candidats. Plus jeunes qu'aujourd'hui, les futurs lauréats pourraient se trouver confrontés à un éloignement géographique source d'isolement et de désorientation, à un moment clé de leur parcours, tant académique que personnel. Une telle situation risquerait d'aggraver les inégalités

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

territoriales, de décourager des vocations enseignantes et, *in fine*, aller à l'encontre des objectifs mêmes de la réforme.

Conscient de ces défis, l'institut propose l'ouverture des masters M2E pour les disciplines du second degré suivantes : Anglais, Créole, Éducation Physique et Sportive (EPS), Espagnol, Histoire-Géographie, Lettres, Mathématiques, et Physique-Chimie.

Pour la voie professionnelle, les parcours PLP Lettres-Anglais, Lettres-Histoire-Géographie et Mathématiques-Sciences sont également envisagés, avec une mutualisation des ressources pour garantir leur viabilité. En effet ces formations répondent à des besoins identifiés par l'académie, mais leur ouverture se heurte à la faiblesse des effectifs. Pour surmonter cet obstacle, des mutualisations entre parcours s'avèrent indispensables afin d'assurer leur pérennité et leur qualité.

Le CAPES de Créole, formation emblématique du territoire ancré dans les réalités linguistiques et culturelles locales, justifie l'ouverture d'un master M2E Créole réservé aux lauréats, conçu en complémentarité avec le master PIF Créole et mutualisé avec les valences disciplinaires concernées (Lettres, Anglais, Espagnol).

L'élaboration de cette carte des formations repose sur un dialogue constant et structuré avec l'ensemble des partenaires :

- les partenaires universitaires ;
- les services du rectorat et les corps d'inspection ;
- les équipes pédagogiques de l'INSPÉ ;
- les services de scolarité et du pôle ingénierie.

Des échanges réguliers ont permis d'articuler les attentes institutionnelles avec les réalités de terrain, dans un esprit de cohérence, de responsabilité budgétaire et d'ancrage territorial. Ce projet collectif traduit la volonté commune de consolider une offre de formation ambitieuse, réaliste et durable, au service du développement éducatif et social de La Réunion.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

III. Présentation de la nouvelle offre de formation du master Mention « Enseignement et éducation Professorat des Écoles »

Compléter les tableaux, ci-dessous, en précisant l'offre de formation à compter de la rentrée 2026.

IV. Offre de formation	
Mention « EE. Professorat des écoles » <i>Capacité d'accueil maximale envisagée (non-lauréats compris) : 160</i>	Sites(s)
<i>Ces capacités d'accueil sont prévues à l'issue de la période transitoire. Le calibrage précis sera affiné en lien avec la région académique et les besoins du territoire.</i> Master PE Lauréats du concours : 160 Parcours non lauréats : NON	<ul style="list-style-type: none"> ● Bellepierre ● Le Tampon

Préciser (10 lignes maximum) l'adaptation prévue pour les lauréats du concours titulaires d'une licence LPE :

- Connaissances disciplinaires (bloc 1) : réduction de 60h sur les contenus disciplinaires, notamment les savoirs en Mathématiques et en Français
- Enseignements transversaux : suivent la progression prévue sur 5 ans (pas de réduction horaire)

V. Répartition prévisionnelle des intervenants en % par site						
Nom des sites concernés : Bellepierre et Le Tampon						
<i>Reproduire le tableau par site si la répartition prévisionnelle diffère.</i>						
<i>Ces projections sont établies sur la base des formations MEEF existantes des affectations actuelles des personnels ; des modifications seront effectuées en fonction d'une part des effectifs mais aussi de la finalisation des maquettes et des moyens alloués.</i>						
Bloc	Profil Enseignant (en %)			« Composante d'origine » (en %)		
	EC	ESAS (PRAG, PRCE, PREC)	Personnels issus du terrain	INSPÉ	Autre composante universitaire	Académie
Bloc 1 : Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence	5,8%	59,3%	34,9%	83,7%	0%	16,3%
Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice	7,6%	40,7%	51,7%	76,3%	0%	23,7%
Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale	20,5%	37,5%	42%	78,5%	0%	21,5%
Bloc 4 : S'engager dans une	12,8%	59%	28,2%	76,9%	0%	23,1%

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

démarche de développement professionnel						
--	--	--	--	--	--	--

Compléter le tableau et préciser l'accompagnement envisagé par les universités et le rectorat avant, pendant et après le stage, les choix réalisés ou orientations en cours de réflexion pour la répartition des stages par année.

N.B. Ces modalités pourront évoluer en fonction du travail à venir avec le rectorat.

VI. Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage <i>Reproduire le tableau par site quand les modalités prévisionnelles diffèrent.</i>	
Place des stages	<i>Modalités et organisation prévisionnelles ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc. (indiquer des fourchettes si les réflexions ne sont pas encore abouties)</i>
12 semaines Observation et Pratique accompagnée	<p><u>M1 S1</u> Stage n° 1 : <input type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input checked="" type="checkbox"/> Mixte - Nombre de semaines stage massé : 2 - Nombre de semaines stage filé : 5 (2 jours / semaine) <i>(école maternelle ou élémentaire)</i></p> <p><u>M1 S2</u> Stage n° 2 : <input type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input checked="" type="checkbox"/> Mixte - Nombre de semaines stage massé : 2 - Nombre de semaines stage filé : 5 (2 jours / semaine) <i>(inversion par rapport au premier stage : école élémentaire ou maternelle)</i></p> <p>Stage n° 3 : <input checked="" type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input type="checkbox"/> Mixte - Nombre de semaines stage massé : 3 semaines <i>(école maternelle ou élémentaire, possibilité de réaliser une partie du stage à l'international)</i></p>
18 semaines en responsabilité (ou mi-temps filé)	<p><u>M2 S1+S2</u> <input checked="" type="checkbox"/> Mi-temps Filé <input type="checkbox"/> Autres (préciser) <i>Les professeurs des écoles stagiaires exercent en binôme sur une même classe support, en alternance hebdomadaire (une semaine en responsabilité de classe, une semaine de formation obligatoire à l'INSPÉ).</i></p>

VII. Accompagnement envisagé par les universités et le rectorat avant, pendant et après le stage

1. En Master 1 (10 lignes maximum)

Accompagnement / tutorat mixte :

- **Enseignements M1** : avant, pendant et après le stage (en particulier : Bloc 1 et Bloc 4)
- **Suivi individualisé et évaluation** : 2h/an de suivi par des référents INSPÉ (titulaires ou MAD)

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

- **Accueil et suivi en classe en SOPA** : par le ou la MAT (Maître / Maîtresse d'accueil temporaire)

Des soutenances de stage seront organisées au 2nd semestre. Les MAT seront invités à participer aux soutenances en tant que membres du jury, comme cela est actuellement mis en œuvre en Master MEEF PE à l'INSPÉ de La Réunion. Ces soutenances permettent une évaluation conjointe de la pratique professionnelle des stagiaires. Elles servent également à l'évaluation du dispositif lui-même par les formateurs de l'INSPÉ et les enseignants ayant participé à la formation des étudiants sur le terrain.

2. En Master 2 (5 lignes maximum)

Accompagnement / tutorat mixte :

- **Enseignements M2** : tout au long du stage (en particulier : Bloc 1 et Bloc 4)
- **Suivi individualisé et évaluation** : 4h/an de suivi par des référents INSPÉ (titulaires ou MAD)
- **Suivi et accompagnement sur le terrain** : tuteur académique, et équipe de circonscription

Des visites à visée formative sont organisées conjointement par des formateurs de l'INSPÉ et de l'Éducation Nationale. Chaque visite fait l'objet d'un entretien entre le formateur et le stagiaire, et est formalisée par un bulletin déposé sur la plateforme COMPAS. Dans la mesure du possible, afin de renforcer la coordination de l'action des différents formateurs, des visites croisées sont organisées (CPC/tuteur académique, CPC/tuteur INSPÉ). De plus, les tuteurs INSPÉ sont invités aux réunions des équipes de suivi de circonscription.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

3. Prise en compte de thématiques transversales (1 page)

Indiquer comment les thématiques transversales à forts enjeux contribuent aux parcours éducatifs des élèves (égalité filles garçons, valeurs de la république, élèves à besoins particuliers, numérique et IA, transition écologique et développement soutenable, éducation artistique et culturelle, éducation à la citoyenneté, éducation aux médias et à l'information, promotion de la santé, éducation à la vie affective et relationnelle, éducation à la défense et à la sécurité globales).

Les thématiques transversales peuvent être abordées dans toutes les disciplines, et faire l'objet de projets inter- ou trans-disciplinaires. Elles sont rattachées à de nombreuses compétences du Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Il s'agit pour tous les enseignants de participer plus largement à la formation des futurs citoyens, libres et éclairés, sensibles aux grands enjeux actuels et à venir. À travers la formation en M2E, les futurs enseignants s'approprient ces thématiques, leurs enjeux et les valeurs à transmettre aux élèves, ainsi que différentes façons de mettre en œuvre leur transmission.

Vivre ensemble dans nos sociétés nécessite de comprendre, respecter et partager les principes et les **valeurs de la République**. Transmettre et faire vivre ces principes et ces valeurs au quotidien est une mission essentielle de l'École. Les futurs enseignants doivent entre autres mettre en place les conditions nécessaires au respect mutuel en classe pour instaurer un environnement propice aux apprentissages, et apprendre à identifier et gérer des situations de violences sexistes ou sexuelles, des paroles ou des actes racistes ou antisémites, ou des atteintes à la laïcité.

L'éducation à la citoyenneté se fait notamment au travers des cours d'éducation morale et civique (EMC), de la participation des élèves dans la vie de l'école, ou de l'engagement dans des projets solidaires ou des échanges inter-culturels. Elle comporte un volet d'**éducation à la défense et à la sécurité globales** qui vise à sensibiliser les élèves à cet enjeu dès le Cycle 2.

La lutte contre les discriminations passe par la connaissance et l'acceptation des différences, mais, pour commencer, par la connaissance et l'acceptation de soi. Par exemple :

- **L'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR)** a notamment pour objectif d'aider l'élève de primaire à mieux vivre et grandir avec son corps, identifier et gérer ses émotions, construire des relations avec les autres, afin de trouver sa place dans la société.
- L'EVAR est en lien avec l'éducation à **l'égalité filles-garçons**, qui exige des futurs enseignants de prendre conscience des stéréotypes de genre présents au sein de la société, et plus particulièrement en milieu scolaire, afin de faire évoluer leurs représentations et ainsi entraver le développement de pratiques enseignantes inégalitaires.
- L'inclusion scolaire demande aux enseignants à la fois de prendre en compte les besoins particuliers des élèves, et de transmettre à tous les élèves une vision positive de la diversité.

L'École est un lieu important de **promotion de la santé** (physique et mentale), condition essentielle à la réussite scolaire. Cet enjeu est entre autres lié à l'EVAR et à l'éducation à **la transition écologique et du développement soutenable (TEDS)**, qui peuvent être abordées dans toutes les disciplines.

L'éducation artistique et culturelle (EAC) participe au développement de la culture humaniste, de la sensibilité, de la créativité et de l'esprit critique des élèves, au travers de pratiques artistiques. Il est attendu que, chaque année, les élèves développent leur culture scientifique et artistique, renforcent leur pratique artistique, et rencontrent des artistes, des œuvres ou des lieux culturels. La formation des futurs enseignants doit donc faire une place importante au développement de leurs propres pratiques culturelles et artistiques, et à la présentation des enjeux et à la mise en œuvre des dispositifs de l'EAC.

L'éducation aux médias et à l'information (EMI) est cruciale dans notre société ultra-connectée. Enseignée spécifiquement en EMC, elle peut aussi être abordée dans les autres disciplines et dans le cadre de projets interdisciplinaires ou d'EAC, pour amener les élèves à décrypter l'information et en détecter les biais, et à produire et diffuser des informations. Elle participe au développement de l'esprit critique, de la créativité et de l'engagement citoyen. Elle est de plus en plus traitée par le biais des médias numériques, ce qui la relie

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

aux thématiques du **numérique** et des **usages des IA**. Ces trois thématiques étant particulièrement d'actualité, elles se doivent d'être abordées en M2E, notamment en vue de l'obtention de l'attestation PIX+Édu. Il est important de questionner les usages personnels et citoyens des futurs enseignants, en particulier des IA conversationnelles et génératives, avant de proposer des usages raisonnés et responsables d'outils et de ressources numériques dans le cadre du métier et de la classe, et des façons variées de travailler sur ces différentes thématiques avec les élèves.

Les missions déjà assurées à l'INSPÉ de La Réunion par des enseignants-formateurs et personnels investis (chargés de mission, référents, responsables d'UE, responsable du numérique, documentalistes de la BU Éducation...), ainsi que la collaboration avec nos différents partenaires, permettront de poursuivre en M2E la dynamique actuellement en œuvre au sein des formations MEEF et DIU : enseignements transversaux inter-degrés, journées thématiques, projets interdisciplinaires, semaine Arts et Cultures, conférences et ateliers, *etc.*

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

4. Adossement à la recherche (1/2 page)

Indiquer le(s) laboratoire(s) au(x)quel(s) sont rattachés les enseignants chercheurs ou doctorants qui interviennent dans la mention « EE. Professorat des écoles ».

Les mentions de Master MEEF actuellement dispensées à l'INSPÉ sont adossées à deux laboratoires de recherche de l'université de La Réunion, le laboratoire DIRE et le laboratoire ICARE.

Rattaché à l'institut et hébergé dans les mêmes locaux, le laboratoire de recherche ICARE (Institut coopératif austral de recherche en éducation - EA 7389) constitue au sein de l'INSPÉ de La Réunion le premier pôle de développement de recherche en éducation et formation. L'équipe est composée d'enseignants-chercheurs inscrits principalement en 70ème section (Sciences de l'éducation et de la formation) et en 7ème section (Sciences du langage). Les chercheurs d'Icare développent des travaux pluridisciplinaires en éducation autour de la problématique des interventions éducatives en contextes pluriels. Une première thématique touche au plurilinguisme et à l'interculturalité, la deuxième est orientée sur l'enseignement-apprentissage, les savoirs et la médiation en contexte.

Le laboratoire DIRE (Déplacements Identités Regards Écritures - EA 7387) est un laboratoire pluridisciplinaire de la FLSH regroupant principalement des chercheurs en littérature et langue françaises, littératures comparées, sciences du langage, littératures, langues et civilisations étrangères, psychologie sociale, sociologie, anthropologie, didactiques des langues et sciences de l'éducation.

Les enseignants-chercheurs permanents de l'INSPÉ sont associés aux laboratoires ICARE, DIRE, mais aussi à LCF, IRISSE, PIMENT. Le M2E Professorat des écoles s'inscrit dans le prolongement de cette collaboration.

En plus de dispenser des contenus disciplinaires, les enseignants-chercheurs exposent les résultats des recherches contextualisés et montrent de façon processuelle le lien et la dynamique entre la recherche et la production des connaissances enseignables.

Professeurs des universités (PU) et Maîtres de conférences (MCF) permanents de l'INSPÉ qui pourront intervenir dans le M2E PE :

Composante	Section CNU	Laboratoire de rattachement
5 Professeurs des universités permanents INSPÉ	(4) CNU 70 - Sciences de l'éducation & (1) CNU 74 - Sciences et techniques des activités physiques et sportives (1) CNU 25 - Mathématiques	2 PU associés au laboratoire ICARE 1 PU associé au laboratoire LCF 1 PU associé à IRISSE Ingénierie de la Santé, du sport et de l'environnement 1 PU associé à PIMENT - Physique et ingénierie mathématique pour l'énergie, l'environnement et le bâtiment
11 Maîtres de conférences permanents INSPÉ	(5) CNU 70 - Sciences de l'éducation (2) CNU 7 - Sciences du Langage (2) CNU 9 - Langue et Littérature française (1) CNU 11 - Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes (1) CNU 16 - Psychologie et ergonomie (1) CNU 22 - Histoire et civilisations (1) CNU 23 - Géographie physique, humaine, économique et régionale (1) CNU 68 - Biologie des organismes (1) CNU 73 - Cultures et langues régionales	8 MCF associés à ICARE 2 MCF associés à DIRE 1 MCF associé à ECOMAR Laboratoire d'Ecologie Marine, UMR Entropie

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

5. Mémoire de master (1/2 page)

Préciser sa finalité, son format et son positionnement par rapport au stage ou à l'exercice du métier ainsi que son positionnement par rapport à la démarche, aux méthodes et aux résultats de la recherche.

Le mémoire de master a pour finalité de donner aux futurs enseignants les moyens d'analyser par eux-mêmes des situations complexes liées à leur future activité professionnelle. Pour ce faire, ils apprennent à chercher, comprendre, considérer ou encore discuter les travaux de la communauté scientifique et/ou plus spécifiquement les apports des didactiques. Cette prise de recul par rapport à une situation professionnelle, vécue ou observée, leur permet d'y faire face. Ainsi, en questionnant et en expérimentant, ils acquièrent une forme d'expertise sur un sujet précis et sont alors capables d'objectiver le réel. Praticien réflexif, ils adoptent des outils nécessaires à l'analyse d'autres situations professionnelles et exploitables tout au long de leur carrière.

Le mémoire de master, d'une soixantaine de pages (sans les annexes), est constitué d'un cadre théorique (état des connaissances sur le sujet choisi), d'une problématique et d'hypothèses, d'un recueil de données et d'une analyse fine de ces données (traitement et analyse, bilan/discussion).

Durant la première année de master, l'étudiant choisit une thématique en lien avec la réalisation des stages d'observation et de pratique accompagnée ; il élabore une question de départ et rédige un cadre théorique. Durant la deuxième année de master, il met en œuvre une expérimentation à l'aide d'outils de recueil de données au sein des lieux de stage et traite et analyse les résultats de la recherche. Durant ce processus, il est accompagné et guidé par un directeur ou une directrice de mémoire.

Des cours ainsi que des parcours Moodle ont pour objectif de présenter la méthodologie de la recherche (approches, méthodes et outils) afin d'engager l'étudiant dans une démarche de recherche à visée professionnelle.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

6. Présentation de la nouvelle offre de formation du master Mention « Enseignement et éducation Professorat du 2nd degré »

A) Cartographie prévisionnelle de l'offre de formation CAPES – CAPEPS – CAPET - CAPLP	
Parcours disciplinaires	Université (s) qui dispense(nt) la formation
<i>Indiquer pour chaque parcours : Parcours non lauréats : OUI / NON ainsi que la capacité d'accueil maximale envisagée (non-lauréats compris).</i>	
<p><i>Ces capacités d'accueil sont prévues à l'issue de la période transitoire. Elles constituent une limite haute et incluent les lauréats ainsi que les non lauréats. Le calibrage précis sera affiné en lien avec la région académique et les besoins du territoire.</i></p> <p>Anglais: Parcours non-lauréats OUI - Capacité d'accueil prévisionnelle 30</p> <p>Créole: Parcours non-lauréats NON - Capacité d'accueil prévisionnelle 3</p> <p>Éducation Physique et Sportive (EPS): Parcours non-lauréats OUI - Capacité d'accueil prévisionnelle 35</p> <p>Espagnol : Parcours non-lauréats OUI - Capacité d'accueil prévisionnelle 25</p> <p>Histoire-Géographie : Parcours non-lauréats OUI - Capacité d'accueil prévisionnelle 30</p> <p>Lettres : Parcours non-lauréats OUI - Capacité d'accueil prévisionnelle 30</p> <p>Mathématiques : Parcours non-lauréats OUI - Capacité d'accueil prévisionnelle 20</p> <p>Physique-Chimie : Parcours non-lauréats OUI - Capacité d'accueil prévisionnelle 20</p> <p>PLP Lettres-Anglais : Parcours non-lauréats NON - Capacité d'accueil prévisionnelle 10</p> <p>PLP Lettres-Histoire-Géographie : Parcours non-lauréats NON - Capacité d'accueil prévisionnelle 10</p> <p>PLP Mathématiques-Sciences : Parcours non-lauréats NON - Capacité d'accueil prévisionnelle 10</p>	Université de La Réunion

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

B) Répartition prévisionnelle des intervenants en %

1. Parcours CAPES-CAPEPS

Ces projections sont établies sur la base des formations MEEF existantes des affectations actuelles des personnels; des modifications seront effectuées en fonction d'une part des effectifs mais aussi de la finalisation des maquettes et des moyens alloués. Ces projections sont des moyennes pouvant varier sensiblement d'une discipline à l'autre.

Bloc	Profil Enseignant (en %)			« Composante d'origine » (en %)			
	EC	ESAS (PRAG, PRCE)	Personnels issus du terrain	INSPÉ	UFR de la (des) discipline(s)	Autre composante universitaire	Académie
Bloc 1 : Maîtriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s)	17,7%	32,5%	49,8%	56%	FLSH et FST 12%		32%
Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves	30,3%	24,2%	45,5%	87,9%	0%		12,1%
Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale	48,5%	24,2%	27,3%	87,9%	0%		12,1%
Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel	21,7%	30,7%	47,6%	63,3%	0%		36,7%

B) Répartition prévisionnelle des intervenants en %

2. Parcours CAPET-CAPLP

Les formations CAPLP étant entièrement mutualisées, les données ont été intégrées dans le tableau ci-dessus.

Bloc	Profil Enseignant			« Composante d'origine »			
	EC	ESAS (PRAG, PRCE)	Formateurs issus du terrain	INSPÉ	Autre composante universitaire	Académie	Monde de l'entreprise
Bloc 1 : Maîtriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s)							
Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves							
Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale							
Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel							

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

C) Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage <i>Reproduire le tableau si les modalités prévisionnelles diffèrent selon les parcours.</i>	
Place des stages	<i>Modalités et organisation prévisionnelles ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc. (indiquer des fourchettes si les réflexions ne sont pas encore abouties)</i>
12 semaines Observation et Pratique accompagnée	<p>M1 S1 <input type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de semaines stage massé : Stage n°1 massé : durant 2 semaines à 5j/semaine, en lycée/collège - Nombre de semaines stage filé : Stage n°1 filé : durant 5 semaines à 2j/semaine, en lycée/collège <p>M1 S2 <input type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de semaines stage massé : Stage n°2 massé : durant 2 semaines à 5j/semaine, en collège/lycée - Stage n°3 massé : 3 semaines à 5j/semaine, en avril à l'international, association, entreprise, voire dans le 1D - Nombre de semaines stage filé : Stage n°2 filé : durant 5 semaines à 2j/semaine, en collège/lycée
18 semaines en responsabilité (ou mi-temps filé)	<p>M2 S1+S2 <input checked="" type="checkbox"/> Mi-temps Filé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes disciplines - Stage filé, 36 semaines à 9h/semaine à 2j/semaine soit 324 h/an <p><input type="checkbox"/> Autres (préciser)</p>

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

D) Accompagnement envisagé par les universités et le rectorat avant, pendant et après le stage

1. En Master 1 (10 lignes maximum)

	Académie	Université - INSPÉ
Avant le stage	<ul style="list-style-type: none"> ● Identification des EPLE et des tuteurs par les services d'inspection ● Obtention de l'accord écrit des chefs d'établissement et des tuteurs sollicités ● Établissement de la liste "étudiant, EPLE, tuteur" 	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation et validation en instances des calendriers des stages ● Établissement des listes d'étudiants et recueil des vœux d'affectation des étudiants ● Transmission des vœux nominatifs aux services d'inspection au moins 2 à 3 semaines avant le début du stage ● Réalisation et mise à jour des fiches bilan ● Information des étudiants, sur les dates de stage, la réalisation d'un bilan, son évaluation ● Transmission des conventions de stage aux stagiaires, chefs d'établissements, tuteurs avant le début du stage ● Préparation et mise en place de réunions (une ou 2 par discipline) d'information/formation des tuteurs académiques et avec les formateurs INSPÉ, afin de définir les référentiels, les outils, les méthodologies, les calendriers et fiches bilans de suivi des stagiaires.
Pendant le stage	<ul style="list-style-type: none"> ● Suivi des absences des tuteurs, voire changement rapide d'affectation, en concertation avec l'INSPÉ ● Ajustements en cas de nécessité 	<ul style="list-style-type: none"> ● Suivi des absences stagiaires, et tuteurs ● Ajustement éventuel des lieux de stage
Après le stage	<ul style="list-style-type: none"> ● Financement des indemnités de tutorat entre août et décembre de l'année N+1 	<ul style="list-style-type: none"> ● Récolte, et utilisation de la Fiche bilan de stage - Préparation et suivi des stages et analyse réflexive des pratiques ● Transmission aux services de la DSM2D de la liste détaillée des étudiants, des périodes de stage et des tuteurs sur chaque période

2. En Master 2 (5 lignes maximum)

Même accompagnement qu'en master 1, avec en sus, pendant le stage et après le stage :

- Récolte des bulletins de visite et des grilles d'évaluation des M2 réalisées par les tuteurs académiques et les formateurs INSPÉ, transmission aux responsables pédagogiques.
- Préparation et mise en place des commissions d'évaluation de pratique professionnelle, dans chaque discipline, réunissant les tuteurs académiques, les formateurs INSPÉ afin d'évaluer l'évolution des compétences professionnelles des stagiaires tout au long de l'année, avec pour finalité la validation des compétences évaluées dans le cadre du M2E.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

E) Prise en compte de thématiques transversales (1 page)

Indiquer comment les thématiques transversales à forts enjeux contribuent aux parcours éducatifs des élèves (égalité filles garçons, valeurs de la république, élèves à besoins particuliers, numérique et IA, transition écologique et développement soutenable, éducation artistique et culturelle, éducation à la citoyenneté, éducation aux médias et à l'information, promotion de la santé, éducation à la vie affective et relationnelle, éducation à la défense et à la sécurité globales).

Les thématiques transversales peuvent être abordées dans toutes les disciplines, et faire l'objet de projets inter- ou trans-disciplinaires. Elles sont rattachées à de nombreuses compétences du Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Il s'agit pour tous les enseignants de participer plus largement à la formation des futurs citoyens, libres et éclairés, sensibles aux grands enjeux actuels et à venir. À travers la formation en M2E, les futurs enseignants s'approprient ces thématiques, leurs enjeux et les valeurs à transmettre aux élèves, ainsi que différentes façons de mettre en œuvre leur transmission.

Vivre ensemble dans nos sociétés nécessite de comprendre, respecter et partager les principes et les **valeurs de la République**. Transmettre et faire vivre ces principes et ces valeurs au quotidien est une mission essentielle de l'École. Les futurs enseignants doivent entre autres mettre en place les conditions nécessaires au respect mutuel en classe pour instaurer un environnement propice aux apprentissages, et apprendre à identifier et gérer des situations de violences sexistes ou sexuelles, des paroles ou des actes racistes ou antisémites, ou des atteintes à la laïcité.

L'éducation à la citoyenneté se fait notamment au travers des cours d'éducation morale et civique (EMC), de la participation des élèves dans la vie de l'école, ou de l'engagement dans des projets solidaires ou des échanges inter-culturels. Elle comporte un volet d'**éducation à la défense et à la sécurité globales** qui vise à sensibiliser les élèves à cet enjeu dès le Cycle 2.

La lutte contre les discriminations passe par la connaissance et l'acceptation des différences, mais, pour commencer, par la connaissance et l'acceptation de soi. Par exemple :

- **L'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité** (EVARS) a notamment pour objectif d'aider l'élève à mieux vivre et grandir avec son corps (en particulier ses transformations à l'adolescence), identifier et gérer ses émotions, construire des relations avec les autres, afin de trouver sa place dans la société.
- L'EVARS est en lien avec l'éducation à **l'égalité filles-garçons**, qui exige des futurs enseignants de prendre conscience des stéréotypes de genre présents au sein de la société, et plus particulièrement en milieu scolaire, afin de faire évoluer leurs représentations et ainsi entraver le développement de pratiques enseignantes inégalitaires.
- L'inclusion scolaire demande aux enseignants à la fois de prendre en compte les besoins particuliers des élèves, et de transmettre à tous les élèves une vision positive de la diversité.

L'École est un lieu important de **promotion de la santé** (physique et mentale), condition essentielle à la réussite scolaire. Cet enjeu est entre autres lié à l'EVARS et à l'éducation à **la transition écologique et du développement soutenable** (TEDS), qui peuvent être abordées dans toutes les disciplines.

L'éducation artistique et culturelle (EAC) participe au développement de la culture humaniste, de la sensibilité, de la créativité et de l'esprit critique des élèves, au travers de pratiques artistiques. Il est attendu que, chaque année, les élèves développent leur culture scientifique et artistique, renforcent leur pratique artistique, et rencontrent des artistes, des œuvres ou des lieux culturels. La formation des futurs enseignants doit donc faire une place importante au développement de leurs propres pratiques culturelles et artistiques, et à la présentation des enjeux et à la mise en œuvre des dispositifs de l'EAC.

L'éducation aux médias et à l'information (EMI) est cruciale dans notre société ultra-connectée. Enseignée spécifiquement en EMC, elle peut aussi être abordée dans les autres disciplines et dans le cadre de projets interdisciplinaires ou d'EAC, pour amener les élèves à décrypter l'information et en détecter les biais, et à

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

produire et diffuser des informations. Elle participe au développement de l'esprit critique, de la créativité et de l'engagement citoyen. Elle est de plus en plus traitée par le biais des médias numériques, ce qui la relie aux thématiques du **numérique** et des **usages des IA**. Ces trois thématiques étant particulièrement d'actualité, elles se doivent d'être abordées en M2E, notamment en vue de l'obtention de l'attestation PIX+Édu. Il est important de questionner les usages personnels et citoyens des futurs enseignants, en particulier des IA conversationnelles et génératives, avant de proposer des usages raisonnés et responsables d'outils et de ressources numériques dans le cadre du métier et de la classe, et des façons variées de travailler sur ces différentes thématiques avec les élèves.

Les missions déjà assurées à l'INSPÉ de La Réunion par des enseignants-formateurs et personnels investis (chargés de mission, référents, responsables d'UE, responsable du numérique, documentalistes de la BU Éducation...), ainsi que la collaboration avec nos différents partenaires, permettront de poursuivre en M2E la dynamique actuellement en œuvre au sein des formations MEEF et DIU : enseignements transversaux inter-degrés, journées thématiques, projets interdisciplinaires, semaine Arts et Cultures, conférences et ateliers, etc.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

F) Adossement à la recherche (1/2 page)

Indiquer le(s) laboratoire(s) au(x)quel(s) sont rattachés les enseignants chercheurs ou doctorants qui interviennent dans la mention « EE. 2nd degré » pour les CAPES-CAPEPS », et, le cas échéant, pour les CAPET et CAPLP.

Les mentions de Master MEEF actuellement dispensées à l'INSPÉ sont adossées à deux laboratoires de recherche de l'université de La Réunion, le laboratoire DIRE et le laboratoire ICARE.

Rattaché à l'institut et hébergé dans les mêmes locaux, le laboratoire de recherche ICARE (Institut coopératif austral de recherche en éducation - EA 7389) constitue au sein de l'INSPÉ de La Réunion le premier pôle de développement de recherche en éducation et formation. L'équipe est composée d'enseignants-chercheurs inscrits principalement en 70ème section (Sciences de l'éducation et de la formation) et en 7ème section (Sciences du langage). Les chercheurs d'Icare développent des travaux pluridisciplinaires en éducation autour de la problématique des interventions éducatives en contextes pluriels. Une première thématique touche au plurilinguisme et à l'interculturalité, la deuxième est orientée sur l'enseignement-apprentissage, les savoirs et la médiation en contexte.

Le laboratoire DIRE (Déplacements Identités Regards Écritures - EA 7387) est un laboratoire pluridisciplinaire de la FLSH regroupant principalement des chercheurs en littérature et langue françaises, littératures comparées, sciences du langage, littératures, langues et civilisations étrangères, psychologie sociale, sociologie, anthropologie, didactiques des langues et sciences de l'éducation.

Les enseignants-chercheurs permanents de l'INSPÉ sont associés aux laboratoires ICARE, DIRE, mais aussi à LCF, IRISSE, PIMENT. Le M2E Second degré s'inscrit dans le prolongement de cette collaboration, aussi bien pour les lauréats des CAPES ou CAPEPS que des CAPLP accueillis.

En plus de dispenser des contenus disciplinaires, les enseignants-chercheurs exposent les résultats des recherches contextualisés et montrent de façon processuelle le lien et la dynamique entre la recherche et la production des connaissances enseignables.

Professeurs des universités (PU) et Maîtres de conférences (MCF) permanents de l'INSPÉ qui pourront intervenir dans le M2E PE :

Composante	Section CNU	Laboratoire de rattachement
5 Professeurs des universités permanents INSPÉ	(4) CNU 70 - Sciences de l'éducation & (1) CNU 74 - Sciences et techniques des activités physiques et sportives (1) CNU 25 - Mathématiques	2 PU associés au laboratoire ICARE 1 PU associé au laboratoire LCF 1 PU associé à IRISSE Ingénierie de la Santé, du sport et de l'environnement 1 PU associé à PIMENT - Physique et ingénierie mathématique pour l'énergie, l'environnement et le bâtiment
11 Maîtres de conférences permanents INSPÉ	(5) CNU 70 - Sciences de l'éducation (2) CNU 7 - Sciences du Langage (2) CNU 9 - Langue et Littérature française (1) CNU 11 - Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes (1) CNU 16 - Psychologie et ergonomie (1) CNU 22 - Histoire et civilisations (1) CNU 23 - Géographie physique, humaine, économique et régionale (1) CNU 68 - Biologie des organismes (1) CNU 73 - Cultures et langues régionales	8 MCF associés à ICARE 2 MCF associés à DIRE 1 MCF associé à ECOMAR Laboratoire d'Écologie Marine, UMR Entropie

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

G) Mémoire de master (1/2 page)

Préciser sa finalité, son format et son positionnement par rapport au stage ou à l'exercice du métier ainsi que son positionnement par rapport à la démarche, aux méthodes et aux résultats de la recherche.

Le mémoire de master a pour finalité de donner aux futurs enseignants les moyens d'analyser par eux-mêmes des situations complexes liées à leur future activité professionnelle. Pour ce faire, ils apprennent à chercher, comprendre, considérer ou encore discuter les travaux de la communauté scientifique et/ou plus spécifiquement les apports des didactiques. Cette prise de recul par rapport à une situation professionnelle, vécue ou observée, leur permet d'y faire face. Ainsi, en questionnant et en expérimentant, ils acquièrent une forme d'expertise sur un sujet précis et sont alors capables d'objectiver le réel. Praticien réflexif, ils adoptent des outils nécessaires à l'analyse d'autres situations professionnelles et exploitables tout au long de leur carrière.

Le mémoire de master, d'une soixantaine de pages (sans les annexes), est constitué d'un cadre théorique (état des connaissances sur le sujet choisi), d'une problématique et d'hypothèses, d'un recueil de données et d'une analyse fine de ces données (traitement et analyse, bilan/discussion).

Durant la première année de master, l'étudiant choisit une thématique en lien avec la réalisation des stages d'observation et de pratique accompagnée ; il élabore une question de départ et rédige un cadre théorique. Durant la deuxième année de master, il met en œuvre une expérimentation à l'aide d'outils de recueil de données au sein des lieux de stage et traite et analyse les résultats de la recherche. Durant ce processus, il est accompagné et guidé par un directeur ou une directrice de mémoire.

Des cours ainsi que des parcours Moodle ont pour objectif de présenter la méthodologie de la recherche (approches, méthodes et outils) afin d'engager l'étudiant dans une démarche de recherche à visée professionnelle.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

H) Présentation de la nouvelle offre de formation du master Mention « Enseignement et éducation Conseiller principal d'éducation »

A) Offre de formation	
<i>Master mention « EE. CPE »</i>	Université(s) qui dispense(nt) la formation
<p><i>Capacité d'accueil maximale envisagée (non-lauréats compris) : 25</i> <i>Cette capacité d'accueil est prévue à l'issue de la période transitoire. Elle constitue une limite haute et inclue les lauréats ainsi que les non lauréats. Le calibrage précis sera affiné en lien avec la région académique et les besoins du territoire.</i></p> <p><i>Master CPE Lauréats du concours</i> <i>Parcours non lauréats : OUI</i></p>	Université de La Réunion

B) Répartition prévisionnelle des intervenants en %						
<i>Ces projections sont établies sur la base des formations MEEF existantes des affectations actuelles des personnels; des modifications seront effectuées en fonction d'une part des effectifs mais aussi de la finalisation des maquettes et des moyens alloués.</i>						
Bloc	Profil Enseignant			« Composante d'origine »		
	EC	ESAS (PRAG, PRCE)	Personnels issus du terrain	INSPÉ	Autre composante universitaire	Académie
Bloc 1 : Organiser la vie scolaire de l'établissement pour accompagner le parcours des élèves et contribuer au bien-être, à la sécurité et à la qualité des apprentissages.	14,3%	28,6%	57,1%	42,9%	0%	57,1%
Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle au contexte d'exercice et à la diversité des élèves en vue de la réussite de tous.	50%	25%	25%	75%	0%	25%
Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale	35,3%	11,8%	52,9%	76,5%	0%	23,5%
Bloc 4 : S'engager dans une	50%	16,7%	33,3%	66,6%	0%	33,3%

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

démarche de développement professionnel						
--	--	--	--	--	--	--

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

C) Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage	
Place des stages	<i>Modalités et organisation prévisionnelles ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc. (indiquer des fourchettes si les réflexions ne sont pas encore abouties)</i>
12 semaines Observation et Pratique accompagnée	<p>M1 S1 <input type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de semaines stage massé : Stage n°1 massé : durant 2 semaines à 5j/semaine, en lycée/collège - Nombre de semaines stage filé : Stage n°1 filé : durant 5 semaines à 2j/semaine, en lycée/collège <p>M1 S2 <input type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de semaines stage massé : Stage n°2 massé : durant 2 semaines à 5j/semaine, en lycée/collège Stage n°3 massé : 3 semaines à 5j/semaine, en avril à l'international, en 1D ou autre (association, entreprise...) - Nombre de semaines stage filé : Stage n°2 filé : durant 5 semaines à 2j/semaine, en lycée/collège
18 semaines en responsabilité (ou mi-temps filé)	<p>M2 S1+S2 <input checked="" type="checkbox"/> Mi-temps Filé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CPE - Stage filé, 36 semaines à 18h/semaine à 3j/semaine soit 324h/an <p><input type="checkbox"/> Autres (préciser)</p>

D) Accompagnement envisagé par les universités et le rectorat avant, pendant et après le stage

1. En Master 1 (10 lignes maximum)

	Académie	Université - INSPÉ
Avant le stage	<ul style="list-style-type: none"> ● Identification des EPLE et des tuteurs par les services d'inspection ● Obtention de l'accord écrit des chefs d'établissement et des tuteurs sollicités ● Établissement de la liste "étudiant, EPLE, tuteur" 	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation et validation en instances des calendriers des stages ● Réalisation et mise à jour des fiches bilan ● Information des étudiants, sur les dates de stage, la réalisation d'un bilan, son évaluation ● Transmission des conventions de stage aux stagiaires, chefs d'établissements, tuteurs avant le début du stage ● Préparation et mise en place de réunions (une ou 2 par discipline) d'information/formation des tuteurs académiques et avec les formateurs INSPÉ, afin de définir les référentiels, les outils, les méthodologies, les calendriers et fiches bilans de suivi des stagiaires.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

Pendant le stage	<ul style="list-style-type: none"> ● Suivi des absences des tuteurs, voire changement rapide d'affectation, en concertation avec l'INSPÉ ● Ajustements en cas de nécessité 	<ul style="list-style-type: none"> ● Suivi des absences stagiaires, et tuteurs ● Ajustement éventuel des lieux de stage
Après le stage	<ul style="list-style-type: none"> ● Financement des indemnités de tutorat entre août et décembre de l'année N+1 	<ul style="list-style-type: none"> ● Récolte, et utilisation de la Fiche bilan de stage - Préparation et suivi des stages et analyse réflexive des pratiques ● Transmission aux services de la DSM2D de la liste détaillée des étudiants, des périodes de stage et des tuteurs sur chaque période

2. En Master 2 (5 lignes maximum)

Même accompagnement qu'en master 1, avec en sus, pendant le stage et après le stage :

- Récolte des bulletins de visite et des grilles d'évaluation des M2 réalisées par les tuteurs académiques et les formateurs INSPÉ, transmission aux responsables pédagogiques.
- Préparation et mise en place des commissions d'évaluation de pratique professionnelle, dans chaque discipline, réunissant les tuteurs académiques, les formateurs INSPÉ afin d'évaluer l'évolution des compétences professionnelles des stagiaires tout au long de l'année, avec pour finalité la validation des compétences évaluées dans le cadre du M2E.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

E) Prise en compte de thématiques transversales (1 page)

Indiquer comment les thématiques transversales à forts enjeux contribuent aux parcours éducatifs des élèves (égalité filles garçons, valeurs de la république, élèves à besoins particuliers, numérique et IA, transition écologique et développement soutenable, éducation artistique et culturelle, éducation à la citoyenneté, éducation aux médias et à l'information, promotion de la santé, éducation à la vie affective et relationnelle, éducation à la défense et à la sécurité globales).

Les thématiques transversales peuvent être abordées dans toutes les disciplines, et faire l'objet de projets inter- ou trans-disciplinaires. Elles sont rattachées à de nombreuses compétences du Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Il s'agit pour tous les enseignants de participer plus largement à la formation des futurs citoyens, libres et éclairés, sensibles aux grands enjeux actuels et à venir. À travers la formation en M2E, les futurs enseignants s'approprient ces thématiques, leurs enjeux et les valeurs à transmettre aux élèves, ainsi que différentes façons de mettre en œuvre leur transmission.

Vivre ensemble dans nos sociétés nécessite de comprendre, respecter et partager les principes et les **valeurs de la République**. Transmettre et faire vivre ces principes et ces valeurs au quotidien est une mission essentielle de l'École. Les futurs enseignants doivent entre autres mettre en place les conditions nécessaires au respect mutuel en classe pour instaurer un environnement propice aux apprentissages, et apprendre à identifier et gérer des situations de violences sexistes ou sexuelles, des paroles ou des actes racistes ou antisémites, ou des atteintes à la laïcité.

L'éducation à la citoyenneté se fait notamment au travers des cours d'éducation morale et civique (EMC), de la participation des élèves dans la vie de l'école, ou de l'engagement dans des projets solidaires ou des échanges inter-culturels. Elle comporte un volet d'**éducation à la défense et à la sécurité globales** qui vise à sensibiliser les élèves à cet enjeu dès le Cycle 2.

La lutte contre les discriminations passe par la connaissance et l'acceptation des différences, mais, pour commencer, par la connaissance et l'acceptation de soi. Par exemple :

- **L'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (EVARS)** a notamment pour objectif d'aider l'élève à mieux vivre et grandir avec son corps (en particulier ses transformations à l'adolescence), identifier et gérer ses émotions, construire des relations avec les autres, afin de trouver sa place dans la société.
- L'EVARS est en lien avec l'éducation à **l'égalité filles-garçons**, qui exige des futurs enseignants de prendre conscience des stéréotypes de genre présents au sein de la société, et plus particulièrement en milieu scolaire, afin de faire évoluer leurs représentations et ainsi entraver le développement de pratiques enseignantes inégalitaires.
- L'inclusion scolaire demande aux enseignants à la fois de prendre en compte les besoins particuliers des élèves, et de transmettre à tous les élèves une vision positive de la diversité.

L'École est un lieu important de **promotion de la santé** (physique et mentale), condition essentielle à la réussite scolaire. Cet enjeu est entre autres lié à l'EVARS et à l'éducation à **la transition écologique et du développement soutenable** (TEDS), qui peuvent être abordées dans toutes les disciplines.

L'éducation artistique et culturelle (EAC) participe au développement de la culture humaniste, de la sensibilité, de la créativité et de l'esprit critique des élèves, au travers de pratiques artistiques. Il est attendu que, chaque année, les élèves développent leur culture scientifique et artistique, renforcent leur pratique artistique, et rencontrent des artistes, des œuvres ou des lieux culturels. La formation des futurs enseignants doit donc faire une place importante au développement de leurs propres pratiques culturelles et artistiques, et à la présentation des enjeux et à la mise en œuvre des dispositifs de l'EAC.

L'éducation aux médias et à l'information (EMI) est cruciale dans notre société ultra-connectée. Enseignée spécifiquement en EMC, elle peut aussi être abordée dans les autres disciplines et dans le cadre de projets interdisciplinaires ou d'EAC, pour amener les élèves à décrypter l'information et en détecter les biais, et à

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

produire et diffuser des informations. Elle participe au développement de l'esprit critique, de la créativité et de l'engagement citoyen. Elle est de plus en plus traitée par le biais des médias numériques, ce qui la relie aux thématiques du **numérique** et des **usages des IA**. Ces trois thématiques étant particulièrement d'actualité, elles se doivent d'être abordées en M2E, notamment en vue de l'obtention de l'attestation PIX+Édu. Il est important de questionner les usages personnels et citoyens des futurs enseignants, en particulier des IA conversationnelles et génératives, avant de proposer des usages raisonnés et responsables d'outils et de ressources numériques dans le cadre du métier et de la classe, et des façons variées de travailler sur ces différentes thématiques avec les élèves.

Les missions déjà assurées à l'INSPÉ de La Réunion par des enseignants-formateurs et personnels investis (chargés de mission, référents, responsables d'UE, responsable du numérique, documentalistes de la BU Éducation...), ainsi que la collaboration avec nos différents partenaires, permettront de poursuivre en M2E la dynamique actuellement en œuvre au sein des formations MEEF et DIU : enseignements transversaux inter-degrés, journées thématiques, projets interdisciplinaires, semaine Arts et Cultures, conférences et ateliers, etc.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

F) Adossement à la recherche (1/2 page)

Indiquer le(s) laboratoire(s) au(x)quel(s) sont rattachés les enseignants chercheurs ou doctorants qui interviennent dans la mention « EE. CPE ».

Les mentions de Master MEEF actuellement dispensées à l'INSPÉ sont adossées à deux laboratoires de recherche de l'université de La Réunion, le laboratoire DIRE et le laboratoire ICARE.

Rattaché à l'institut et hébergé dans les mêmes locaux, le laboratoire de recherche ICARE (Institut coopératif austral de recherche en éducation - EA 7389) constitue au sein de l'INSPÉ de La Réunion le premier pôle de développement de recherche en éducation et formation. L'équipe est composée d'enseignants-chercheurs inscrits principalement en 70ème section (Sciences de l'éducation et de la formation) et en 7ème section (Sciences du langage). Les chercheurs d'Icare développent des travaux pluridisciplinaires en éducation autour de la problématique des interventions éducatives en contextes pluriels. Une première thématique touche au plurilinguisme et à l'interculturalité, la deuxième est orientée sur l'enseignement-apprentissage, les savoirs et la médiation en contexte.

Le laboratoire DIRE (Déplacements Identités Regards Écritures - EA 7387) est un laboratoire pluridisciplinaire de la FLSH regroupant principalement des chercheurs en littérature et langue françaises, littératures comparées, sciences du langage, littératures, langues et civilisations étrangères, psychologie sociale, sociologie, anthropologie, didactiques des langues et sciences de l'éducation.

Les enseignants-chercheurs permanents de l'INSPÉ sont associés aux laboratoires ICARE, DIRE, mais aussi à LCF, IRISSE, PIMENT. Le M2E CPE s'inscrit dans le prolongement de cette collaboration.

En plus de dispenser des contenus disciplinaires, les enseignants-chercheurs exposent les résultats des recherches contextualisés et montrent de façon processuelle le lien et la dynamique entre la recherche et la production des connaissances enseignables.

Professeurs des universités (PU) et Maîtres de conférences (MCF) permanents de l'INSPÉ qui pourront intervenir dans le M2E PE :

Composante	Section CNU	Laboratoire de rattachement
5 Professeurs des universités permanents INSPÉ	(4) CNU 70 - Sciences de l'éducation & (1) CNU 74 - Sciences et techniques des activités physiques et sportives (1) CNU 25 - Mathématiques	2 PU associés au laboratoire ICARE 1 PU associé au laboratoire LCF 1 PU associé à IRISSE Ingénierie de la Santé, du sport et de l'environnement 1 PU associé à PIMENT - Physique et ingénierie mathématique pour l'énergie, l'environnement et le bâtiment
11 Maîtres de conférences permanents INSPÉ	(5) CNU 70 - Sciences de l'éducation (2) CNU 7 - Sciences du Langage (2) CNU 9 - Langue et Littérature française (1) CNU 11 - Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes (1) CNU 16 - Psychologie et ergonomie (1) CNU 22 - Histoire et civilisations (1) CNU 23 - Géographie physique, humaine, économique et régionale (1) CNU 68 - Biologie des organismes (1) CNU 73 - Cultures et langues régionales	8 MCF associés à ICARE 2 MCF associés à DIRE 1 MCF associé à ECOMAR Laboratoire d'Écologie Marine, UMR Entropie

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

G) Mémoire de master (1/2 page)

Préciser sa finalité, son format, son positionnement par rapport au stage ou à l'exercice du métier ainsi que son positionnement par rapport à la démarche, aux méthodes et aux résultats de la recherche.

Le mémoire de master a pour finalité de donner aux futurs enseignants les moyens d'analyser par eux-mêmes des situations complexes liées à leur future activité professionnelle. Pour ce faire, ils apprennent à chercher, comprendre, considérer ou encore discuter les travaux de la communauté scientifique et/ou plus spécifiquement les apports des didactiques. Cette prise de recul par rapport à une situation professionnelle, vécue ou observée, leur permet d'y faire face. Ainsi, en questionnant et en expérimentant, ils acquièrent une forme d'expertise sur un sujet précis et sont alors capables d'objectiver le réel. Praticien réflexif, ils adoptent des outils nécessaires à l'analyse d'autres situations professionnelles et exploitables tout au long de leur carrière.

Le mémoire de master, d'une soixantaine de pages (sans les annexes), est constitué d'un cadre théorique (état des connaissances sur le sujet choisi), d'une problématique et d'hypothèses, d'un recueil de données et d'une analyse fine de ces données (traitement et analyse, bilan/discussion).

Durant la première année de master, l'étudiant choisit une thématique en lien avec la réalisation des stages d'observation et de pratique accompagnée ; il élabore une question de départ et rédige un cadre théorique. Durant la deuxième année de master, il met en œuvre une expérimentation à l'aide d'outils de recueil de données au sein des lieux de stage et traite et analyse les résultats de la recherche. Durant ce processus, il est accompagné et guidé par un directeur ou une directrice de mémoire.

Des cours ainsi que des parcours Moodle ont pour objectif de présenter la méthodologie de la recherche (approches, méthodes et outils) afin d'engager l'étudiant dans une démarche de recherche à visée professionnelle.

CONVENTION-CADRE

2026-2030

liant les partenaires et précisant leurs engagements réciproques
pour la mise en œuvre des nouveaux masters enseignement et éducation (M2E)

- Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles D. 721-1 à D. 721-8
- Vu la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance ;
- Vu le décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale ;

Entre les soussignés :

L'Académie de La Réunion
24, avenue Georges Brassens - CS 71003 - 97743 SAINT DENIS CEDEX 9
Représentée par le Recteur de l'Académie de La Réunion, Rostane MEHDI
Ci-après désignée « l'Académie »

Et

L'Université de La Réunion
Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
15 Avenue René Cassin – CS 92003 – 97744 ST DENIS CEDEX 9 Représentée par son
Président, le Professeur Jean-François HOARAU, et plus particulièrement l'Institut
National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de l'Académie de La Réunion,
représenté par sa Directrice, Guilène RÉVAUGER,
Ci-après désignés « L'Université » et « l'INSPÉ »

Préambule

Les masters enseignement et éducation (M2E) dispensent une formation universitaire fondée sur des enseignements articulant théorie et pratique autour d'expériences en milieu professionnel telles que définies à l'article 11 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master et visent, en priorité, à assurer la formation initiale des élèves-fonctionnaires et fonctionnaires-stagiaires relevant des corps de conseillers principaux d'éducation, professeurs certifiés, professeurs d'éducation physique et sportive, professeurs des écoles, professeurs de lycée professionnel, professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie Française.

Ainsi exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

L'objet de la présente convention est de préciser la stratégie et les modalités de réflexion et d'actions mutualisées conduites par l'Académie et l'Université pour créer un continuum de formation et favoriser la réussite au sein des masters enseignement et éducation (M2E).

Article 2 - Élaboration de la carte de formation (adaptée au vivier de lauréats et aux besoins de stages de pratique accompagnée et en responsabilité)

Les masters enseignement et éducation (M2E) déployés à l'Université de La Réunion se déclinent suivant les trois mentions :

- Enseignement et éducation professorat des écoles (M2E PE) : mention ouverte aux lauréats du concours ;
- Enseignement et éducation professorat du second degré (M2E 2D) : mention ouverte aux lauréats et non lauréats, à l'exception du parcours créole qui est destiné exclusivement aux lauréats ;
- Enseignement et éducation conseiller principal d'éducation (M2E CPE) : mention ouverte aux lauréats et non lauréats.

Article 2-1 - Formations du Second degré :

Conscient de la nécessité de permettre aux lauréats de poursuivre leur formation sur le territoire, l'INSPÉ de La Réunion propose d'assurer, dans la mesure du possible, la formation des lauréats dans les disciplines dans lesquelles l'institut dispose des capacités et de l'expertise requises, et dans lesquelles l'Académie dispose d'opportunités de stages.

Sous condition du respect des seuils d'ouverture de l'Université, les parcours du Second degré suivant seront ouverts : Anglais, Créole, Éducation Physique et Sportive (EPS), Espagnol, Histoire-Géographie, Lettres, Mathématiques, et Physique-Chimie.

L'ouverture du parcours Créole est envisagée sous réserve des mutualisations possibles avec les autres parcours et sera, le cas échéant, limitée aux lauréats du concours.

Pour la voie professionnelle, les parcours PLP Lettres-Anglais, Lettres-Histoire-Géographie et Mathématiques-Sciences peuvent être ouverts sous condition de mutualisation des ressources pour garantir leur viabilité.

Article 3 – Constitution des équipes pluri-catégorielles

Pour répondre aux exigences de la formation, toutes les expertises disponibles sont mobilisées, selon une approche pluri-catégorielle associant professionnels du terrain, enseignants-formateurs et enseignants-chercheurs.

Article 3-1 - Répartition des enseignements

Cette collaboration pluri-catégorielle vise à ancrer la formation dans une démarche réflexive, favorisant l'analyse des situations et des contextes d'enseignement-apprentissage.

- **Professionnels du terrain** : Une part significative des enseignements sera assurée par des professionnels en exercice dans l'enseignement scolaire (premier et second degrés, dont des Conseillers principaux d'éducation). Leur intervention permettra d'apporter une expérience concrète et actuelle du métier, fondée sur la connaissance des pratiques pédagogiques efficaces et des réalités quotidiennes de la classe.
- **Enseignants-formateurs** : Des enseignants-formateurs, titulaires de certifications spécifiques (Maître formateur, Formateur académique), interviendront pour renforcer le lien entre théorie et pratique, en accompagnant les étudiants dans l'acquisition de compétences professionnelles.
- **Enseignants-chercheurs** : Une part des enseignements sera assurée par des enseignants-chercheurs de l'Université, afin d'intégrer les apports de la recherche dans les champs disciplinaires, initier et accompagner les étudiants à la méthodologie de la recherche et renforcer ainsi leurs compétences réflexives.

Article 3-2 - Adaptation au territoire

Les professionnels du terrain et enseignants veilleront à accorder une attention particulière à l'adaptation aux spécificités territoriales, notamment l'enseignement en environnement créolophone et multilingue, ainsi qu'aux champs de recherche portés par l'Université de La Réunion.

Article 3-3 - Objectif quantitatif

L'objectif est d'atteindre 50 % des heures d'enseignement assurées par des Professeurs des premier et second degrés en exercice, de préférence titulaires de la certification de Professeur des Écoles Maître Formateur - PEMF (titulaires du CAFIPEMF) ou de Professeur Formateur Académique-PFA- (titulaires du CAFFA).

Article 3-4 - Coopération partenariale

L'Académie et l'Université s'engagent à développer une coopération partenariale mobilisant :

Côté université de La Réunion : Professeurs des universités et Maîtres de conférences ; Personnel statutaire du premier (PREC) et du second degré (PRAG, PRCE, CPE) affectés à l'Enseignement supérieur ; Personnel mis à disposition par l'Académie sous rémunération de l'Université (MAD inversés) ; Recrutement ponctuel de Chargés d'Enseignement Vacataires (CEV) pour intégrer des professionnels du terrain.

Côté académie, professionnels du terrain, incluant notamment : Enseignants mis à disposition auprès de l'INSPÉ (MAD) ; Inspecteurs de l'Éducation Nationale (IEN); Conseillers pédagogiques de circonscription (CPC) et Conseillers pédagogiques départementaux (CPD).

Article 4 – Rôle et composition du directoire (prenant en compte le suivi du continuum de formation)

La mise en œuvre des masters enseignement et éducation nécessite une collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs concernés. Un dialogue régulier doit être engagé avec les partenaires universitaires et académiques pour garantir la cohérence et la pertinence des formations proposées.

Des temps d'échanges seront organisés avec les services du rectorat et l'université, permettant d'aligner les propositions sur les orientations institutionnelles et les besoins spécifiques du territoire. Ces échanges incluent une consultation active des enseignants de l'Université et du terrain, des responsables de parcours, ainsi que des chargés de mission du pôle ingénierie et des services de scolarité. Ces expertises permettront d'intégrer les retours du terrain et les expertises pédagogiques.

Le directoire rassemble des représentants du rectorat nommés par le Recteur, des représentants de l'université nommés par le président ainsi que des représentants de l'INSPÉ. Pourront notamment être sollicités les DAASEN et leurs collaborateurs, l'école académique de formation continue (EAFC) et les corps d'inspection territoriaux, la Vice-présidence du Conseil académique en charge de la Formation et de la Vie Universitaire, les responsables pédagogiques de parcours.

Le rôle du directoire est à la fois stratégique, opérationnel et évaluatif.

Article 5 – Dispositions communes relatives à l'organisation des stages

Pour les trois mentions du master enseignement et éducation, un accompagnement individualisé est apporté grâce à un tutorat mixte, assuré conjointement par les services de l'éducation nationale et l'établissement d'enseignement supérieur.

L'organisation des stages repose sur un recensement préalable des lieux d'accueil et des tuteurs, incluant les maîtres d'accueil temporaire (MAT) pour le premier degré et les Maîtres De Stage (MDS) pour le second degré.

L'Académie s'engage à fournir la liste des MAT et MDS et à indemniser ces personnels conformément aux textes en vigueur.

L'INSPÉ assure : la liaison avec les établissements publics locaux d'enseignements (EPL) et les circonscriptions ; l'affectation des étudiants sur les berceaux de stage ; l'organisation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des stages ; la validation des services faits des MAT, des MDS et des formateurs impliqués dans le suivi et l'évaluation des stagiaires. Afin de permettre à l'INSPÉ d'assurer ces missions, l'Académie met à disposition de l'institut trois chargés de mission à temps complet.

Pendant la durée des stages, les étudiants sont placés sous la responsabilité du Recteur, et par délégation, des chefs d'établissement ou des inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de circonscription.

Les stages d'observation et de pratique accompagnée font l'objet de conventions tripartites entre l'INSPÉ, l'Académie et le stagiaire.

Un dialogue constant entre l'INSPÉ et l'Académie garantit la fluidité et la qualité des stages.

Article 6 – Organisation spécifique des stages des lauréats inscrits au sein des masters Enseignement et éducation

Les élèves-fonctionnaires et fonctionnaires-stagiaires inscrits en masters enseignement et éducation bénéficient d'un parcours progressif de stages permettant une entrée progressive dans les métiers. Le cursus des lauréats des concours au sein des masters enseignement et éducation intègre des stages d'observation et de pratique accompagnée en première année de master (12 semaines), des stages en responsabilité en deuxième année de master (mi-temps filé), et des temps d'analyses de pratiques diversifiées en milieu scolaire et dans le champ de l'éducation et de la formation.

Article 6-1 - Mention Enseignement et éducation professorat des écoles :

En première année de M2E Professorat des écoles, les stages d'observation et de pratique accompagnée doivent permettre aux élèves-fonctionnaires de découvrir et de commencer à mettre en œuvre des situations d'enseignement-apprentissage en école maternelle et en école élémentaire.

Les douze (12) semaines de stage sont organisées comme suit :

- Semestre 1 : Un stage massé de deux (2) semaines en école maternelle ou élémentaire, suivi d'un stage filé de deux jours par semaine, dans la même classe, durant cinq (5) semaines
- Semestre 2 : Un stage massé de deux (2) semaines en école élémentaire ou maternelle (selon le premier stage), suivi d'un stage filé de deux jours par semaine, dans la même classe, durant cinq (5) semaines
- Semestre 2 : Un stage massé de trois (3) semaines, en école maternelle ou élémentaire ; dans la mesure du possible, ce dernier stage pourra se dérouler à l'international ou dans un contexte permettant l'observation de dispositifs particuliers (ULIS, UPE2A...), voire au collège en SEGPA

En deuxième année, les professeurs des écoles stagiaires (PES) sont en responsabilité de classe à mi-temps sur l'année, affectés en binôme sur une même classe (sauf exception), en alternance une semaine sur deux.

Article 6-2 - Mention Enseignement et éducation professorat du second degré :

Dans la mesure du possible, le stage comprendra en M1 une ou deux périodes en collège et en lycée (selon les établissements d'exercice) et une période d'ouverture en lien avec le parcours disciplinaire, dans un autre contexte professionnel afin d'enrichir la connaissance du métier, du parcours de l'élève et des partenariats (par exemple dans le premier degré, à l'international, en entreprise).

Les stages d'observation et pratique accompagnée de master 1 enseignement et éducation professorat du second degré sont organisés comme suit :

- Semestre 1 : Un stage massé de deux (2) semaines en collège ou lycée
- Semestre 1 : Un stage filé deux jours par semaine, dans le même établissement avec le même tuteur, durant cinq (5) semaines
- Semestre 2 : Un stage massé de deux (2) semaines en collège ou lycée
- Semestre 2 : Un stage massé de trois (3) semaines, en avril, en dehors du second degré ou à l'international
- Semestre 2 : Un stage filé deux jours par semaine, après le stage massé, dans le même établissement avec le même tuteur, durant cinq (5) semaines

Le stage de master 2 enseignement et éducation professorat du second degré est organisé comme suit :

- Un stage en responsabilité à mi-temps filé en collège ou lycée deux jours par semaine, soit 36 semaines à 9h/semaine, soit 324 heures / an.

Article 6-3 - Mention Enseignement et éducation conseiller principal d'éducation :

Les stages d'observation et pratique accompagnée de master 1 enseignement et éducation conseiller principal d'éducation sont organisés comme suit :

- Semestre 1 : Un stage massé de deux (2) semaines en collège ou lycée
- Semestre 1 : Un stage filé deux jours par semaine, dans le même établissement avec le même tuteur, durant cinq (5) semaines
- Semestre 2 : Un stage massé de deux (2) semaines en collège ou lycée
- Semestre 2 : Un stage massé de trois (3) semaines, en avril, dans le premier degré, à l'international ou en dehors du milieu scolaire : structures d'éducation spécialisées, administrations publiques relatives à la protection de l'enfance et à la prévention de la délinquance (protection judiciaire de la jeunesse, tribunaux judiciaires, aide sociale à l'enfance, services de police, etc.), collectivités territoriales, agence régionale de santé, associations d'éducation populaire, etc.
- Semestre 2 : Un stage filé deux jours par semaine, après le stage massé, dans le même établissement avec le même tuteur, durant cinq (5) semaines

Le stage de master 2 enseignement et éducation conseiller principal d'éducation est organisé comme suit :

- Un stage en responsabilité à mi-temps filé en collège ou lycée trois jours par semaine, soit 36 semaines à 9h/semaine, soit 324 heures/an.

Article 7 – Organisation spécifique des stages des non-lauréats inscrits au sein des masters Enseignement et éducation

Article 7-1 - Mention Enseignement et éducation professorat des écoles:

Le master mention Enseignement et éducation Professorat des écoles est ouvert uniquement aux lauréats du concours. Les non-lauréats souhaitant parfaire leur formation pourront s'inscrire au diplôme universitaire (DU) "Vers le professorat des écoles".

Article 7-2 - Mention Enseignement et éducation professorat du second degré :

La mention Enseignement et éducation professorat du second degré est ouverte aux non-lauréats. Ceux-ci bénéficient d'un parcours progressif de stages permettant une entrée progressive dans les métiers.

Les stages d'observation et pratique accompagnée des non-lauréats master 1 Enseignement et éducation professorat du second degré sont organisés comme suit :

- Semestre 1 du master 1 : Un stage massé de deux (2) semaines en collège ou lycée
- Semestre 1 du master 1 : Un stage filé deux jours par semaine durant trois (3) semaines
- Semestre 2 du master 1 : Un stage massé de trois (3) semaines, en avril, en dehors du second degré ou à l'international

Le stage de master 2 Enseignement et éducation professorat du second degré est organisé comme suit :

- Un stage filé en collège ou lycée deux jours par semaine, soit 12 semaines à 9h/semaine.

Article 7-3 - Mention Enseignement et éducation conseiller principal d'éducation :

Les stages d'observation et pratique accompagnée des non-lauréats du master 1 enseignement et éducation conseiller principal d'éducation sont organisés comme suit :

- Semestre 1 : Un stage massé de deux (2) semaines en collège ou lycée
- Semestre 1 : Un stage filé deux jours par semaine durant trois (3) semaines
- Semestre 2 : Un stage massé de trois (3) semaines en dehors du second degré ou à l'international.

Le stage de master 2 enseignement et éducation conseiller principal d'éducation est organisé comme suit :

- Un stage filé en collège ou lycée trois jours par semaine, soit 12 semaines à 9h/semaine.

Article 8 - Durée

La présente convention est conclue et entre en vigueur, pour une durée de quatre ans, à compter du début de l'année universitaire 2026-2027.

Article 9 - Modifications et résiliation

La présente convention peut être modifiée en cours d'exécution par voie d'avenant, à la demande de l'une ou l'autre des Parties.

Chacune des Parties peut résilier la présente convention par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois. Toutefois, dans l'intérêt des étudiants, les actions pédagogiques réalisées iront jusqu'au terme de l'année universitaire en cours.

Article 10 – Règlement des différends

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend pouvant survenir dans l'exécution et/ou l'interprétation de la présente convention.

À cet effet, les Parties conviennent de tenir une réunion dans un délai de trois (3) mois à compter de la notification du litige par la partie la plus diligente par lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Si dans ce délai aucune solution amiable n'a pu être trouvée, les parties pourront saisir le tribunal administratif de La Réunion

Fait en trois exemplaires originaux.

A Saint-Denis, le

A Saint-Denis, le

Le Recteur de l'Académie de La Réunion

Le Président de l'Université de La Réunion

Rostane MEHDI

Pr. Jean-François HOARAU

A Saint-Denis, le

La Directrice de l'INSPÉ de l'Université de La Réunion

Guilène RÉVAUGER